



Rapport du Président au Conseil Communautaire

Séance du 4 février 2020

Rapport n° : 1

Rapporteur : Boris RAVIGNON

Rédacteur : Pauline CONREUR

Direction : Modernisation de l'Action Publique – Juridique et Assemblées

Objet : Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 19 Novembre 2019

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-neuf novembre, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Vivaroise de Vivier-Au-Court, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

Date de la convocation : 13 Novembre 2019

Etaient présents :

M. DECOBERT Philippe, **M. COLSON** Robert, **M. LE BRETON** Philippe, **M. MILARD** Jean-Louis, **M. DROUARD** André, **M. LEPAGE** Guy, **M. PETITDAN** René, **M. NORMAND** Michel, **M. DULIN** Michel, **M. COLINET** Jean-Paul, **Mme BANOUH** Fatiha, **M. BARTHELEMY** Alain (jusqu'au point 10), **M. BECKRICH** Hervé, **Mme CORME** Véronique, **M. DARKAOUI ALLAOUI** Darkaoui (à partir du point 4), **Mme DISANT** Marie, **M. DUFLOX** Michael, **Mme HANNOTIN** Françoise, **M. HUART** Yves, **Mme JOSEPH** Else, **Mme LEJEUNE** Simone, **M. MARECHAL** Guillaume, **M. MARQUET** André, **Mme MILLET** Sandrine (à partir du point 8), **Mme MOSER** Marie-José, **M. NARDAL** Ahmet, **M. WUATELET** Arnaud, **Mme CAPRON** Annie (jusqu'au point 11), **M. DALLA ROSA** Sylvain, **M. DUMONT** Christophe (à partir du point 6), **PAILLA** Philippe, **M. PINTEAUX** Jean-Luc, **Mme LAPORTE** Dominique, **Mme MINEUR** Sarah, **M. BRANZ** Cédric, **M. LENOBLE** Bernard, **M. ROUMY** Daniel, **M. PETITFRERE** Robert, **M. DERUISSEAU** Dominique, **Mme MAHUT** Raymonde, **M. GODIN** André, **M. LANDART** Denis, **M. RENVOY** Jean-Pierre, **M. CLAUDE** Philippe, **M. STRINGER** Bernard, **M. DEBAIFFE** Ghislain, **M. FREROT** Jean-François, **Mme HUBERT-KRANTZ** Marie-Françoise, **M. GIBARU** Bernard, **M. WAFFLARD** Dominique, **M. CLAUDE** Jean-Luc, **Mme OSTROWSKI** Marie-Louise, **Mme DEBREUX** Marie-Pierre, **M. KRAUSS** Gérard, **Mme MAJCHRZAK** Joëlle, **M. BEAUFAY** Alain, **M. FELIX** Daniel, **M. WATELET** Roger, **M. CANOT** Philippe, **JABLONSKI** Jean-Claude, **M. BESSADI** Farid (à partir du point 7), **Mme DE BONI** Marzia, **M. DISCRIT** Yannick, **M. HERBILLON** Didier, **Mme HUCORNE** Monique, **Mme HUSSON** Elisabeth, **M. MARCOT** Franck, **Mme SILICANI** Marie-Inès, **M. BONHOMME** Bertrand, **M. AUPRETRE** Denis, **M. CARBONNEAUX** Gérard, **M. DUPUY** Jérémy, **Mme LANDART** Evelyne, **M. HELLER** Christophe, **M. BOUCHER** Jean-Louis, **M. MANZONI** Thierry, **Mme NICOLAS-VIOT** Dominique, **M. CHANOT** Jean-Christophe, **M. DUTERTRE** Patrick, **Mme GLACHANT** Geneviève, **M. BAILLY** Christophe, **M. BUSSIERE** François, **M. PIERQUIN** Bernard.

M. CALVI Gérard, suppléé par **M. SINET** Ludovic

Ont donné pouvoir :

M. BARTHELEMY Alain pouvoir à **Mme JOSEPH** à partir du point 11, **Mme BIHIN** Audrey pouvoir à **Mme BANOUH**, **M. FOSTIER** Patrick pouvoir à **M. WUATELET**, **Mme LEQUEUX** Armelle pouvoir à **M. MARQUET**, **Mme PIGEAUD** Mélanie pouvoir à **Mme MOSER**, **M. MARTINOT** Daniel pouvoir à **M. NORMAND**.

Etaient excusés :

M. BANA Mistral, **M. DELFORGE** Pierre, **Mme AIT MADI** Virginie, **Mme DUVAL** Cendrina, **M. RAVIGNON** Boris, **Mme FLORES** Maryse, **M. LECOULTRE** Florian, **Mme BERTELOODT** Odile.

Etaient absents :

M. CHAOUCHI Salah, **M. MOINE** Eric, **M. LUCZKA** Guillaume, **M. ALEXANDRE** Thierry, **M. SCHUBER** Jean-Claude, **Mme JALOUX** Ginette, **M. MAROT** Christophe, **M. WELTER** Christian, **M. GREGOIRE** René, **Mme MEURIE** Dominique, **Mme LAIR** Mandy, **M. LOTTIN** Patrick, **M. BONHOMME** François, **M. GILLET** Frédéric, **Mme LOUIS** Rachelle.

Membres en exercice : 112

Membres présents et représentés :

Du point 1 au point 3 : 80 présents et 5 pouvoirs donnés
Aux points 4 et 5 : 81 présents et 5 pouvoirs donnés
Au point 6 : 82 présents et 5 pouvoirs donnés
Au point 7 : 83 présents et 5 pouvoirs donnés
Du point 8 au point 10 : 84 présents et 5 pouvoirs donnés
Au point 11 : 83 présents et 6 pouvoirs donnés
Du point 12 au point 22 : 82 présents et 6 pouvoirs donnés

En l'absence de Monsieur le Président, Monsieur Didier HERBILLON 1^{er} Vice-Président préside la séance.

Le Conseil communautaire a désigné **Bernard LENOBLE** et **André DROUARD** en tant que secrétaires de séance.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président constate l'installation de Monsieur Jean-Claude JABLONSKI.

Le Conseil communautaire passe ensuite à l'ordre du jour.

1. CC191119-122 Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 24 Septembre 2019

Monsieur Didier HERBILLON présente le rapport,
Après en avoir délibéré,
Sur 80 membres présents et 5 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 24 Septembre 2019

2. CC191119-123 Procès-verbal du Bureau Communautaire du 26 septembre 2019

Monsieur le Président présente le rapport,
Après en avoir délibéré,
Sur 80 membres présents et 5 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le Procès-Verbal du Bureau Communautaire du 26 Septembre 2019

3. CC191119-124 Compte-Rendu des décisions prises par le Président sur délégation du Conseil Communautaire

Monsieur Didier HERBILLON présente le rapport,
Après en avoir délibéré,
Sur 80 membres présents et 5 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte-rendu des décisions prises par le Président sur délégation du Conseil Communautaire

4. CC191119-125 Remplacement de Monsieur APOTHELOZ

Monsieur Didier HERBILLON indique que ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

Monsieur François BUSSIERE, élu communautaire, souhaite connaître les raisons du non remplacement du Vice-Président délégué aux sports.

Monsieur Didier HERBILLON répond qu'une nouvelle désignation à quelques mois de la fin du mandat n'est pas nécessaire.

Monsieur Jean-Pierre RENVOY propose d'honorer la mémoire de Monsieur APOTHELOZ par une minute de silence.

Monsieur HERBILLON suggère de rendre hommage à feu le Vice-Président délégué aux sports en fin de séance afin de prendre le temps nécessaire pour saluer son dévouement.

Monsieur Robert COLSON souhaite savoir de quelle façon sera désormais répartie la délégation « sports » jusqu'aux prochaines élections.

Monsieur HERBILLON indique que cela fera l'objet de discussions avec Monsieur le Président mais qu'à l'heure actuelle aucune décision n'a été prise.

Il ajoute que concernant les organismes tiers au sein desquels siégeait Monsieur Christian APOTHELOZ en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération, les suppléants prendront le relais dans l'attente d'une nouvelle désignation.

Monsieur HERBILLON présente ensuite Monsieur Jean-Claude JABLONSKI nouveau Conseiller Communautaire.

Après en avoir délibéré,
Sur 81 membres présents et 5 pouvoirs
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la désignation de Jean-Claude JABLONSKI au sein de la 1^{ère} Commission.

5. CC191119-127 Désignation d'un représentant d'Ardenne Métropole au Conseil de l'Ecole d'ingénieurs en Sciences Industrielles et Numérique

Monsieur Didier HERBILLON, Vice-président, présente le rapport puis ouvre les candidatures à l'élection d'un représentant d'Ardenne Métropole au sein du Conseil de l'EiSINe.

Monsieur HERBILLON constate la candidature de Monsieur Boris RAVIGNON.

Après en avoir délibéré,
Sur 81 membres présents et 5 pouvoirs
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Boris RAVIGNON représentant de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole pour siéger au sein du conseil de l'École d'ingénieurs en Sciences Industrielles et Numérique (EiSINe) de l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

6. CC191119-128 Désignation des représentants d'Ardenne Métropole au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal Nord Ardennes

Madame Marie-José MOSER, Vice-Présidente, présente le rapport et ouvre les candidatures pour l'élection d'un représentant d'Ardenne Métropole au sein du Conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal Nord Ardenne.

Madame MOSER constate la candidature de Messieurs Darkaoui DARKAOUI-ALLAOUI et Florian LECOULTRE.

Monsieur Sylvain DALLA ROSA indique que : « Cette désignation, de deux représentants au conseil de surveillance de l'hôpital, découle de la fusion des quatre hôpitaux publics du Nord Ardennes. Il s'agit de Fumay, Nouzonville, Charleville-Mézières et Sedan. Désormais, à compter du 1^{er} janvier prochain, il n'existera plus qu'un seul conseil de surveillance pour les quatre hôpitaux. Je regrette, Monsieur HERBILLON, votre vote favorable à la fusion au Conseil Municipal de Sedan. Monsieur RAVIGNON, à Charleville-Mézières a eu la même démarche. Aujourd'hui, la communauté d'agglomération doit donc

désigner deux représentants au conseil de surveillance. Vous comprendrez que, compte tenu de la position majoritaire d'accepter la fusion, je suis vigilant sur l'attitude que vont adopter nos deux collègues. Je ne souhaite me prononcer qu'en fonction d'une feuille de route définissant la position claire qu'ils adopteront lorsqu'ils siégeront au conseil de surveillance. Sans précision sur cette question vous comprendrez que je ne puisse donner un chèque en blanc. Je voterai donc contre ces désignations ».

Monsieur HERBILLON répond qu'il faut regarder la réalité en face. Il explique que la situation financière des hôpitaux ardennais était telle que leur fonctionnement était en danger. Monsieur HERBILLON poursuit en indiquant que les communes ont dû composer avec l'attitude négative de l'Agence Régionale de Santé qui menaçait de fermer l'hôpital de SEDAN. Monsieur HERBILLON espère désormais que l'Etat prendra en compte les besoins de la population en matière de santé.

Il rappelle que l'objectif de la fusion était de sortir de cette logique de déficit exponentiel. Monsieur HERBILLON ajoute enfin que cette décision a été prise dans un souci d'assurer l'accès aux soins et qu'Ardenne Métropole doit désormais veiller au respect du plan de performance.

Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 5 pouvoirs,
A la majorité avec 1 contre et 1 abstention.

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Darkaoui DARKAOUI-ALLAOUI et Monsieur Florian LECOULTRE représentants d'Ardenne Métropole au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal Nord Ardennes
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision

7. CC191119-129 Mise en œuvre du fond territorial communautaire

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur Gérard KRAUSS, élu communautaire indique : "on comprend bien que les projets voiries ne sont pas les bienvenus, quoique la réfection d'une route ou d'un chemin peut renforcer l'attractivité d'un lieu ».

Monsieur HERBILLON répond que la voirie ne relève pas de la compétence d'Ardenne Métropole.

Monsieur KRAUSS ajoute : « : En ce qui concerne les autres projets on a l'impression d'être placé dans le fond de l'entonnoir de façon assez restrictive. Si c'est un fonds d'aide aux communes, alors aidons les communes. Je propose d'ajouter à la liste des projets "Aménagements urbanistiques" comme par exemple création de jardins, aire de jeux, boudodrome, halle... projets qui renforcent l'attractivité et qui créent du lien social ».

Monsieur HERBILLON répond que ces types de projets peuvent être rapprochés de la thématique « petite enfance ». Il indique que des limites sont nécessaires au risque d'établir une liste à la Prévert. Il ajoute que les thématiques présentées répondent à des problématiques que connaissent plupart des élus. Monsieur HERBILLON termine son propos en indiquant que l'enveloppe consacrée à ce fond d'aide est importante.

Monsieur Robert COLSON, élu communautaire indique que cette proposition résulte d'une demande ancienne de la part des communes rurales, mais que cette aide arrive un peu tardivement. Par ailleurs, Monsieur COLSON s'inquiète de la légalité du critère d'éligibilité suivant : « Projet porté par une ou des communes [...] qui est/sont à jour de ses/leurs relation/s financière/s avec l'agglomération ». Monsieur COLSON précise que si un contentieux naît entre la Communauté d'Agglomération et une commune membre, seuls les tribunaux sont compétents pour le régler.

Monsieur Didier HERBILLON répond que les communes travaillent ensemble et ne doivent pas en arriver à une procédure judiciaire. Il estime que chaque commune doit consentir des efforts et souligne qu'Ardenne Métropole a consenti des échelonnements de paiement à certaines communes. En revanche, Monsieur HERBILLON indique que dans un souci d'équité, la collectivité ne peut pas apporter son soutien financier à une commune qui n'a pas procédé aux transferts de résultats. Il conclut en soulignant l'importance d'adopter une attitude morale transparente et équitable sur ce sujet.

Monsieur Jean-Christophe CHANOT élu communautaire, indique que les petites communes ne peuvent pas porter un projet d'un montant de 20 000€ et que ce seuil est trop élevé. Il ajoute que beaucoup de petites communes participent au développement économique et touristique mais que cette thématique n'est pas éligible à l'aide financière présentée.

Par conséquent, Monsieur CHANOT indique qu'il ne votera pas ce projet.

Monsieur Didier HERBILLON indique que le seuil a déjà été abaissé pour répondre aux préoccupations des petites communes. Il ajoute qu'en matière de tourisme, d'autres aides existent.

Monsieur François BUSSIERE indique qu'il partage l'avis de Monsieur CHANOT concernant le montant minimal élevé du projet et demande confirmation de la subvention maximale.

Monsieur HERBILLON précise que le plafond de 400 000€ est celui de la subvention maximale.

Après en avoir délibéré,
Sur 83 membres présents et 5 pouvoirs,
A la majorité avec 2 contres et 5 abstentions

- **APPROUVE** les modalités d'attribution du fonds territorial communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

8. CC191119-130 Décision Modificative N°1

Monsieur Michel NORMAND, Vice-Président présente le rapport,

Monsieur Daniel FELIX élu communautaire interroge le Vice-Président délégué aux finances au sujet de la ligne de trésorerie réservée à l'acquisition d'un terrain pour la réalisation d'un plateau photovoltaïque. En effet, il avoue être surpris par cette nouvelle ligne de trésorerie alors que le projet photovoltaïque n'a pas été soumis au vote.

Monsieur NORMAND répond que le procédé est identique à celui de l'acquisition du gymnase Frénois qui sera présenté plus loin. Il explique que le principe est celui de l'ouverture d'une ligne de trésorerie afin de ne pas bloquer la réalisation des projets à venir. Il affirme qu'en tout état de cause, l'acquisition d'un terrain pour l'implantation de panneaux photovoltaïques fera l'objet d'un vote en séance le moment venu.

Monsieur FELIX souhaite savoir pourquoi Ardenne Métropole envisage d'acquérir un terrain à Nouvion sur Meuse.

Monsieur NORMAND indique que l'achat de ce terrain résulte d'une proposition de la part du Département des Ardennes et que ce terrain est suffisamment vaste pour accueillir un plateau photovoltaïque.

Monsieur Christophe DUMONT, élu communautaire, regrette de ne pas avoir suffisamment d'information sur l'instruction de cette affaire. Il ajoute qu'Ardenne Métropole devrait commencer par recouvrir l'intégralité des toitures par des panneaux photovoltaïques avant de s'atteler à l'installation d'un plateau photovoltaïque qui décime les terres agricoles.

Monsieur Jean-Luc CLAUDE, Vice-Président délégué aux travaux indique qu'il a lui-même appris dans la presse que ce projet était inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communautaire. Il explique que le terrain destiné à accueillir ce plateau photovoltaïque est une ancienne aire de triage SNCF désaffectée et qui a été achetée par le Conseil Départemental des Ardennes. Le Conseil Départemental a lancé un appel d'offre pour l'implantation de trois fermes photovoltaïques sur les communes de DAIGNY, ATTIGNY et NOUVION SUR MEUSE. Cependant, ce projet n'ayant pas abouti, le terrain de la commune de DAIGNY a trouvé un autre acquéreur. La commune d'ATTIGNY ne faisant pas partie du territoire communautaire, il ne restait donc que celui de la commune de NOUVION SUR MEUSE. De ce fait, le Conseil Département propose à Ardenne Métropole d'acquérir ce terrain au prix d'1€/m². Il ajoute que ce terrain se situe en zone rouge du Plan de Prévention des Risques d'Inondation et n'est donc pas constructible. Il précise que le PPRI et le Plan Local d'Urbanisme autorisent les installations photovoltaïques. Par ailleurs, il souligne que l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol correspond à l'axe énergies renouvelables du Pacte Ardenne.

Monsieur CLAUDE termine son propos en soulignant que la proposition actuelle se limite à l'inscription au budget des crédits nécessaires à la réalisation de ce projet et qu'ensuite, le projet en lui-même sera soumis à une présentation en séance et soumis au vote.

Monsieur HERBILLON affirme que les crédits ne sont pas affectés pour le moment et que cela fera l'objet de discussion préalable en commission.

Monsieur Robert COLSON fait part de son étonnement quant à cette procédure. En effet, il ne comprend pas cette logique qui conduit à prévoir des crédits au budget pour une éventuelle acquisition alors qu'ensuite l'acquisition sera présentée comme devant être faite parce qu'inscrite au budget. Monsieur COLSON estime que cette procédure n'a pas de sens.

Monsieur COLSON termine son propos en partageant son regret de ne plus avoir au sein d'Ardenne Métropole de Vice-Président en charge du développement durable ce qui aurait certainement apporté une

plus-value sur ce type de projet. En effet, il rappelle le non remplacement de Madame BONIN ancienne Vice-Présidente déléguée à l'environnement et aux énergies renouvelables.

Monsieur HERBILLON répond que la compétence de Madame BONIN a été répartie entre les autres Vice-Présidents et que les questions environnementales sont désormais abordées de manière transversale.

Monsieur COLSON insiste sur le manque de clarté de ce dossier. En effet, il remarque que le Maire de Novion sur Meuse lui-même découvre le rapport aujourd'hui dans la presse.

Monsieur CLAUDE précise qu'il n'a pas découvert le dossier dans la presse mais seulement son inscription à la séance du Conseil Communautaire.

Monsieur DUMONT déplore que le territoire communautaire ne produise aucune énergie. Il estime qu'Ardenne Métropole ne met aucune action en œuvre pour le développement durable et la préservation de l'environnement. Il qualifie les actions menées par la collectivité de « politique du chien crevé au fil de l'eau ».

Monsieur HERBILLON indique au contraire qu'Ardenne Métropole a mis en œuvre différentes actions communautaires destinées à la préservation de l'environnement. Ainsi, il cite le projet de méthanisation sur la commune de CHALANDRY ELAIRE et le Plan Climat Air Energie Territorial. Monsieur HERBILLON évoque ensuite la société HELIOGREEN hébergée à l'incubateur d'entreprise RIMBAUD TECH pour le développement d'une vis d'Archimède. Enfin, Monsieur HERBILLON mentionne les Certificats d'Economie d'Energie dont les communes profitent.

Monsieur Jean-Pierre RENVOY, Président de Commission indique que le prix réclamé par le Conseil Départemental à savoir 1€/m², est très élevé.

Monsieur HERBILLON répond que les discussions à ce sujet n'ont pas encore été abordées. Il explique que tout d'abord, Ardenne Métropole doit voter cette décision modificative avant d'engager le débat sur le prix en commission.

Monsieur Jean-François FREROT, Président de Commission, fait part de son désollement face au nombre de friches industrielles. Il indique être d'accord sur le fait de remplacer une friche SNCF par un plateau photovoltaïque utile.

Monsieur Ghislain DEBAIFFE s'inquiète de l'éventuelle pollution des sous-sols.

Monsieur NORMAND revient sur l'intervention du Monsieur DUMONT qui reproche à la collectivité de ne rien mettre en œuvre pour la préservation de l'environnement et précise que VALODEA dont Ardenne Métropole est membre, détient 500 000€ d'actions dans la SEM de méthanisation de CHALANDRY ELAIRE.

Après en avoir délibéré,
Sur 84 membres présents et 5 pouvoirs,
A la majorité avec 4 abstentions

• **APPROUVE :**

- la décision modificative N°1 2019, par nature et par chapitre et avec les opérations d'équipement du budget général

Budget général	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-68 865,00	-68 865,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	-247 949,00	-247 949,00

• la révision d'autorisations de programme

	AP	Montant AP	réalisé antérieur	crédits 2019	crédits 2020	crédits 2021	crédits 2022 et suivants
Situation antérieure	AP-2019 - 06 - Plan de gestion dépollution Macérienne	6 100 000	0	0	2 000 000	2 000 000	2 100 000
DM1 2019		-1 300 000		0	0	0	-1 300 000
Nouvelle situation		4 800 000	0	0	2 000 000	2 000 000	800 000

	AP	Montant AP	réalisé antérieur	crédits 2019	crédits 2020	crédits 2021	crédits 2022 et suivants
Situation antérieure	AP-2016 - 24 LIGNE SNCF CHARLEVILL E GIVET	975 000	366 728	608 272			
DM1 2019		0		-370 335	173 400	196 935	0
Nouvelle situation		975 000	366 728	237 937	173 400	196 935	0

- **APPROUVE** la décision modificative N°1 2019, par nature et par chapitre des budgets annexes

Budget annexe transport	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	710,00	710,00

Budget annexe eau	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	130 510,00	130 510,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	76 194,00	76 194,00

Budget annexe assainissement	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	106 022,00	106 022,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	378 415,00	378 415,00

Budget annexe Camping	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	38 213,00	38 213,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		

9. CC191119-131 Admissions en non-valeur

Monsieur Michel NORMAND, Vice-Président, présente le rapport,
Après en avoir délibéré,
Sur 84 membres présents et 5 pouvoirs,
A l'unanimité,

I BUDGET GENERAL

- **APPROUVE** les admissions en non-valeur à hauteur de 15 508,61 € TTC

II BUDGETS ANNEXES

EAU

- **APPROUVE** les admissions en non-valeur à hauteur de 81 228,12 € TTC et de procéder à une reprise sur provisions équivalente

ASSAINISSEMENT :

- **APPROUVE** les admissions en non-valeur à hauteur de 42 257,55 € TTC et de procéder à une reprise sur provisions équivalente

CAMPING :

- **APPROUVE** les admissions en non-valeur à hauteur de 106,30 € TTC

DECHETS :

- **APPROUVE** les admissions en non-valeur à hauteur de 900,00 € TTC

10. CC191119-132 Modernisation de la ligne ferroviaire CHARLEVILLE-MEZIERES / GIVET - Avenant n°1 à la Convention Financière n°5

Monsieur Jérémy DUPUY, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur DALLA ROSA indique « Je voudrais, tout d'abord, vous faire part de ma colère. J'ai vraiment le sentiment que l'on se fait arnaquer une nouvelle fois. Comme pour le financement de la ligne TGV Reims/Strasbourg ou de l'autoroute A304, les collectivités sont largement sollicitées financièrement. Concernant la 3^e phase de la rénovation de la ligne SNCF sur un montant total de 15,73 millions d'euros, la communauté d'agglomération va participer à hauteur de 179 000 euros, alors que cette dépense devrait incomber à l'État et à la SNCF. Au total, les différentes collectivités, vont participer à hauteur de à 8,40 millions d'euros. Compte tenu de ces éléments je pense que notre collectivité devrait faire part à la SNCF de la nécessité d'élargir sa participation ».

Monsieur HERBILLON déplore également que l'Etat n'assume pas pleinement sa charge mais il ajoute qu'il ne faut pas retarder l'achèvement des travaux. Il précise que cette ligne est la plus fréquentée du territoire communautaire.

Monsieur Guillaume MARECHAL indique que la convention entre collectivité locale, SNCF et Etat résulte de dispositions légales. A ce titre, Monsieur MARECHAL explique que cette ligne doit être financée en partie par Ardenne Métropole. Il ajoute que la phase 2 des travaux a débuté et que des études sont mises en place. Il précise que la Région Grand Est a participé au financement de ces travaux à hauteur de 37 millions d'euros. Monsieur MARECHAL conclut en espérant la prochaine réouverture de la ligne ferroviaire entre Givet et Dinant.

Après en avoir délibéré,
Sur 84 membres présents et 5 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'application relative au financement des travaux 2020– phase 1- de la modernisation de la ligne Charleville – Givet – « COFI 5 » (Ligne 205 000 de Soissons à Givet) ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération et notamment l'avenant n°1 à la convention financière n°5.

11. CC191119-133 Proposition nouvelle grille tarifaire – Service de l'auto-partage

Monsieur Jérémy DUPUY, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur Ludovic SINET, suppléant, indique : "Je n'ai pas de remarque particulière sur la tarification. Je profite du sujet de l'auto partage pour demander des précisions sur le déploiement des 32 véhicules électriques achetés depuis maintenant plus d'un an. Je comprends que la majorité des voitures ait été disposée en milieu urbain étant donné la densité de population plus importante et que quelques-unes ont été placés dans le rural. Or il était question que, lors du déploiement initial, une rotation serait effectuée afin que toutes les communes puissent disposer de ce service. Par conséquent où en sommes-nous actuellement ?"

Monsieur DUPUY indique qu'une rotation a bien été mise en place. Il précise que l'objectif est cependant d'augmenter le nombre de véhicule. Par ailleurs, Ardenne Métropole envisage de proposer des véhicules utilitaires en auto partage. Enfin, les services travaillent pour proposer un groupement de commande pour les maires des communes avec mise à disposition des véhicules auprès des habitants le week-end. Monsieur DUPUY indique que les problèmes de réservations doivent d'abord être réglés et que le parc automobile doit augmenter.

Monsieur SINET précise "Je ne demande pas que des véhicules supplémentaires soient achetés mais qu'une rotation soit effectuée pour que tous les habitants d'Ardenne Métropole disposent d'un même niveau de service public".

Monsieur HERBILLON indique que le service d'auto partage est déployé en plusieurs phases intercalées de bilans.

Monsieur DUPUY explique que la rotation est extrêmement difficile à mettre en œuvre parce que le changement des habitudes de la population met plusieurs mois. Il insiste sur la nécessité d'acquérir plus de véhicules électriques.

Monsieur COLSON rappelle les problèmes relatés lors de la réunion de la 4^{ème} Commission à savoir des difficultés d'utilisation des bornes. En effet, en sa qualité de maire de la commune d'ARREUX, Monsieur COLSON indique que la commune dispose d'un véhicule mais que son utilisation est impossible depuis le mois d'août en raison d'une panne affectant la borne de recharge.

Monsieur HERBILLON indique qu'il s'agit d'un problème identifié sur lequel les services d'Ardenne Métropole travaillent activement. Il rappelle que le service d'auto partage est novateur et nécessite quelques ajustements.

Monsieur COLSON souligne que l'utilisation des bornes par les personnes âgées est compliquée. Par ailleurs, il indique que le prix de l'abonnement pour une commune est trop élevé.

Monsieur DUMONT remercie Monsieur DUPUY pour la transparence des informations communiquées lors de la réunion de la 4^{ème} Commission. Il précise que pour définir les tarifs d'un service il faut en connaître le coût. Monsieur DUMONT regrette qu'Ardenne Métropole ne soit pas en mesure de produire l'électricité qu'elle consomme par le truchement des véhicules en auto partage. De plus, il déplore que les véhicules électriques ne soient pas compatibles avec toutes les bornes de recharge contrairement à ce que le fournisseur affirmait.

Monsieur DUPUY indique qu'un bilan sera présenté en fin d'année. Il ajoute qu'aujourd'hui 20 à 25% du territoire communautaire est doté de ce service ce qui représente 500 inscriptions. Monsieur DUPUY constate que les chiffres évoluent mais consent qu'il y ait encore un travail de communication à faire. Il explique que l'un des objectifs est de pouvoir utiliser l'énergie des éoliennes et d'informer par sms les usagers de la disponibilité de cette énergie.

Monsieur Philippe CANOT fait part de sa surprise d'avoir appris à l'occasion d'une réunion de la fédération départementale d'électricité des Ardennes, le projet de doter le territoire hors Ardenne Métropole de bornes électriques. Bien qu'il salue cette initiative, Monsieur CANOT manifeste son désaccord pour qu'Ardenne Métropole participe financièrement à ces installations puisque selon lui cela aboutirait à payer deux fois pour les bornes électriques.

Monsieur DUPUY partage la même préoccupation au niveau du Conseil Départemental. Il indique que beaucoup de collectivités mettent en œuvre des actions pour la mobilité mais qu'il faudrait un comité de pilotage pour mieux organiser et coordonner les actions sur le territoire.

Monsieur HERBILLON indique quant à lui, qu'une gouvernance départementale serait judicieuse.

Après en avoir délibéré,
Sur 83 membres présents et 6 pouvoirs,
A la majorité avec 1 contre et 1 abstention.

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire pour le service d'auto-partage des véhicules électriques à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

12. CC191119-134 Solidarité et Renouvellement Urbain – Demande d'exonération pour les communes de VILLERS-SEMEUSE et VRIGNE-AUX-BOIS

Madame Marie-José MOSER, Vice-présidente, présente le rapport.

Monsieur le Président invite tous les élus intéressés à sortir de la salle et notamment Jérémy DUPUY et Patrick DUTERTRE, Geneviève GLACHANT, Christophe BAILLY et Evelyne LANDART.

Monsieur DUMONT dénonce l'argumentation baroque qui justifie que la commune de VRIGNE AUX BOIS puisse bénéficier d'une exonération de la taxe Solidarité Renouvellement Urbain malgré l'adage « nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude ».

Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 6 pouvoirs
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande d'exemption SRU auprès des services de l'Etat pour la période triennale 2020-2022 pour les communes de Villers-Semeuse et Vrigne-aux-Bois ;
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tout document nécessaire à l'application de la présente

13. CC191119-135 Ingénierie LEADER - Plan de Financement 2019

Monsieur Jérémy DUPUY, Vice-Président, présente le rapport,

Monsieur FELIX souhaiterait connaître l'intégralité des dossiers déposés par les communes et les difficultés qu'elles rencontrent dans leurs démarches pour obtenir un financement LEADER. Monsieur FELIX regrette que la complexité des dossiers aboutisse au découragement des communes.

Monsieur HERBILLON regrette également que le parcours LEADER soit si difficile. Il admet que les communes rencontrent des difficultés pour se faire payer mais également pour comprendre les arcades et les règlements de ce dispositif.

Il avoue s'être déjà interrogé sur la possibilité de se positionner plutôt sur des programmes INTERREG avec certes du personnel dédié mais qui permettrait d'une part d'obtenir des fonds plus importants et d'autre part de comprendre les règlements et de pouvoir ainsi les anticiper.

Monsieur HERBILLON ajoute que les services d'Ardenne Métropole font le nécessaire pour remédier à ces difficultés et souligne la qualité du travail de Madame Fanny MAUZAT cheffe du Service Dynamiques Territoriales ainsi que Madame Muriel LEMOINE en charge du programme LEADER.

Monsieur FELIX indique que non seulement le parcours est difficile mais qu'en plus les communes ne reçoivent pas toujours les aides escomptées.

Monsieur Didier HERBILLON assure qu'après la prochaine réunion du comité de programmation, les informations nécessaires seront communiquées.

Monsieur HERBILLON invite tous les élus intéressés à sortir de la salle et notamment Michel NORMAND, Jean-François FREROT, Christophe MAROT, Cédric BRANZ, Robert COLSON, Monique HUCORNE, Alain BEAUFEY, Dominique NICOLAS-VIOT (membres du GAL).

Monsieur HERBILLON quitte également la salle.

Monsieur DUTERTRE préside temporairement la séance.

Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 6 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement 2019 de l'ingénierie LEADER du GAL « VILLES & CAMPAGNES » porté par Ardenne Métropole.

14. CC191119-136 Programmation 2019 phase 2 du Contrat de Ville

Monsieur Darkaoui DARKAOUI ALLAOUI, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur DARKAOUI ALLAOUI indique qu'il ne prendra part au vote concernant l'association NOUZON'VIE et le SARC.

Monsieur le Président invite tous les élus intéressés à sortir de la salle et notamment Monique HUCORNE, Fatiha BANOUH, Simone LEJEUNE, Darkaoui DARKAOUI-ALLAOUI, Didier HERBILLON, Jean Claude JABLONSKI.

Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 6 pouvoirs,
A l'unanimité moins 1 abstention.

- **APPROUVE** les projets proposés au titre de la programmation 2019 phase 2 ;
- **APPROUVE** l'attribution des subventions correspondantes ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

15. CC191119-137 Pépinière d'entreprises - Réorganisation du site de Sedan

Monsieur Didier HERBILLON, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 6 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** du déplacement de la pépinière d'entreprises au 29 rue du Ménil, conséquence de la réorganisation des activités du Conservatoire à Rayonnement Départemental ;
- **APPROUVE** le maintien, à titre exceptionnel, du calcul du loyer sur la base des surfaces occupées initialement au contrat pour les 5 locataires actuels (Lo et ses Pinceaux, Cours Turenne, EURL Libres Mobilités, Douny Christophe, Atout Cœur) et ce pour la période de location restant à courir ;
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-président délégué, à signer tout document utile à l'application de la présente et notamment les futurs avenants aux conventions avec les occupants de la pépinière.

16. CC191119-138 Office de Tourisme Communautaire - Demande de classement en catégorie I

Monsieur Didier HERBILLON, Président présente le rapport,

Monsieur le Président invite tous les élus intéressés à sortir de la salle et notamment Raymonde MAHUT, Alain BEAUFEY, Evelyne LANDART, Marie Louise OSTROWSKI, Christophe HELLER, Joëlle MAJCHRZAK, André MARQUET, Marie José MOSER et Mélanie PIGEAUD (membres de l'Office du Tourisme).

Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 6 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la sollicitation de l'Office de Tourisme Communautaire afin qu'il s'engage dans une démarche de classement en catégorie I ;
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-président délégué, à signer tout document utile à l'application de la présente.

17. CC191119-139 Adaptation du Tableau des Effectifs

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport,
Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 6 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adaptation du tableau des effectifs d'Ardenne Métropole ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

18. CC191119-140 Création d'un emploi non permanent

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport,
Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 6 pouvoirs,
A l'unanimité moins 1 abstention.

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent au sein de la Direction Mutualisée des Ressources Humaines et des Relations Sociales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

19. CC191119-141 Règlement de la collecte des déchets

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport,

Madame Marie-Inès SCILICANI élue communautaire souhaite savoir si le site internet est défectueux car plusieurs personnes n'arrivent pas à s'inscrire.

Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 6 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'approbation de ce règlement.

20. CC191119-142 Convention de programmation et de suivi des déploiements de la fibre optique de la Société ORANGE

Monsieur Didier HERBILLON, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur COLSON souhaite qu'Ardenne Métropole mette en garde la Direction de la société ORANGE afin qu'elle n'abandonne pas les travaux entrepris au sein des petites communes. Monsieur COLSON développe son propos en expliquant que cet abandon s'est produit lorsque la SNCF a développé le TGV et que les lignes ferroviaires traversant les petites communes n'étaient plus entretenues. Il ajoute que les petites communes rencontrent des difficultés pour faire entretenir les lignes ferroviaires présentes sur le territoire rural. Il constate que le réseau ADSL se dégrade au profit de la fibre.

Monsieur HERBILLON prend bonne note des préoccupations de Monsieur COLSON et propose de faire remonter ses inquiétudes à la société ORANGE lors de leur prochaine réunion.

Monsieur DERUISSEAUX élu communautaire, en sa qualité de Maire de la commune de GESPUNSART, ne comprend pas pourquoi le rapport mentionne cette commune comme étant concernée par le déploiement de la fibre sur son territoire alors que jusqu'à présent cette commune traitait avec la société LOSANGE.

Monsieur Philippe DECOBERT, élu communautaire indique que la société LOSANGE opère sur le Grand Est et est toujours d'actualité.

Monsieur HERBILLON précise que la Région travaille avec LOSANGE pour les communes alors que la société ORANGE concerne CHARLEVILLE-MEZIERES et SEDAN. Monsieur HERBILLON constate que le rapport présente une erreur et que GESPUNSART n'est pas concerné par cette délibération.

Monsieur MARECHAL, élu communautaire explique que la société LOSANGE construit et déploie la fibre mais chaque usager fait appel à un fournisseur. Il précise qu'ORANGE est partenaire de LOSANGE.

Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 6 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention de programmation et de suivi des déploiements FttH de la Société ORANGE ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout autre document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

21. CC191119-142 Acquisition du Gymnase du Frénois

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur Bertrand BONHOMME souligne que le Club de Gymnastique est la plus ancienne association de la Ville de SEDAN et que ce club a besoin d'une salle. Cependant, il estime que le gymnase Fresnois n'est pas adapté à l'activité de ce club puisqu'il ne peut pas accueillir des manifestations de grande ampleur. Il rappelle, que pour l'heure les manifestations importantes organisées par le club de gymnastique ont lieu au sein de la salle Marcel Schmitt ce qui contraint l'association à déménager son matériel lors de chaque évènement. Monsieur BONHOMME exprime son inquiétude et indique que les transports du matériels induisent un coût supplémentaire et se demande qui va prendre en charge ces frais. Par ailleurs, il s'interroge au sujet des zones de stationnement disponibles.

Monsieur HERBILLON explique que ce projet a été mené en concertation avec le club de gymnastique. Il ajoute que la demande était celle d'une salle d'évolution dédiée aux 450 licenciés domiciliés sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération.

De plus, sur la question relative aux éventuelles difficultés de stationnement, Monsieur HERBILLON indique que le boulevard de l'Europe présente différentes disponibilités foncières qui pourront être utiles au stationnement des véhicules.

Enfin, concernant les frais de déménagement de matériel vers la salle Marcel Schmitt à l'occasion de grande manifestation, Monsieur HERBILLON explique que cela sera l'œuvre des bénévoles et qu'aucun coût supplémentaire n'est à prévoir.

Après en avoir délibéré,
Sur 82 membres présents et 6 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'acquisition du gymnase Fresnois pour un montant de 755 572 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

22. CC191119 Gestion de la salle de basket « ARENA »

Monsieur HERBILLON indique que ce point est retiré de l'ordre du jour.

Monsieur HERBILLON rend hommage à Monsieur Christian APOHELOZ, Vice-Président délégué aux sports décédé. Il évoque son ami de longue date et indique que son décès représente une lourde perte aussi bien pour la Ville de SEDAN que pour Ardenne Métropole. Il évoque le travail accompli par Monsieur APOTHELOZ dans le domaine de la gestion des équipements et des pratiques sportives. Monsieur HERBILLON salut son sens du service public et indique qu'Ardenne Métropole est honorée de l'avoir compté parmi ses Vice-Présidents. Monsieur HERBILLON regrette qu'il n'ait pu terminer son mandat et souligne le courage remarquable dont il a fait preuve durant la maladie.

L'ensemble des membres du Conseil Communautaire observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur APOTHELOZ.

A l'issue de la séance, Monsieur Patrick DUTERTRE, Vice-Président délégué à l'Eau et l'Assainissement remet aux membres du Conseil Communautaire un dépliant relatif au nouveau portail des abonnés du Service de l'Eau qui sera également distribué à tous les habitants de la Communauté d'Agglomération. Il invite les élus communautaires à se connecter sur le site internet d'Ardenne Métropole afin de découvrir toutes les nouveautés proposées aux abonnés tel que le suivi des consommations, le service facturation, le système d'alerte en cas de consommation inhabituelle...

Au vu de ces éléments, il est proposé aux membres de :

- **SE PRONONCER** sur le Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 19 novembre 2019.